Éducation, formation et nouvelles technologies: initiative et plan d'action eLearning 2001-2004

2000/2337(COS) - 25/04/2001

En adoptant le rapport du député Mario MAURO (PPE-DE, I) la commission a apporté son soutien à l'initiative "e-Learning", qu'elle considère comme une priorité absolue dans le domaine de l'éducation. Elle souligne l'importance de l'échange de bonnes pratiques à tous les niveaux. Tout passe par la formation des enseignants et l'accès de chaque citoyen, toute sa vie durant, à des formations pour vivre, travailler et contribuer à son enrichissement personnel dans la nouvelle société de l'information. Au-delà de l'accès, il convient également de garantir un contenu informatique de qualité. La commission incite les Etats membres à définir des actions prioritaires pour les minorités et les femmes et à oeuvrer pour une réduction du coût d'accès aux nouvelles technologies et à l'Internet. La commission tient beaucoup à ce que l·objectif de Lisbonne visant à équiper toutes les écoles de l'UE d'un accès à Internet avant fin 2001 soit effectivement atteint et que d'ici 2002 tous les enseignants disposent d'un accès rapide à Internet et d'un courrier électronique personnalisé. En plus, chaque élève ou étudiant devrait pouvoir disposer d'une adresse électronique dans son établissement. Le rapport propose également de promouvoir des tarifs forfaitaires d'accès à l'Internet pour les établissements d'enseignement. La Commission européenne est appelée à continuer à soutenir des réseaux européens tels que "European Schoolnet" et à établir des indicateurs de suivi de l'évolution de l'initiative e-Learning. Enfin, la commission est favorable à la mise en place d'un système pour la reconnaissance mutuelle des qualifications nationales en matière de technologie informatique.